



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai, à 20h32, les membres du conseil municipal de la commune de Creissels se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 (communes de moins de 3 500 habitants) et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **M. CALVET Jean-Louis**, maire de la commune.

<u>Présents</u> :	ACHACHE Jean-Jacques, ARNAL Christelle, ARNAL Linda, BLANC Francis, BROUZES Guillaume, CALVET Jean-Louis, CARRIERE Didier, COSTES Christophe, DOMINGOS MARTINS Daniela, GANDOLFI Véronique, HERAN Vincent, LAJOIE Maureen, LANDINI Pierre, MONROZIER Bruno, MONTROZIER Catherine, PINTRE GALIÈRE Julie, et RIVIERE Hélène. Formant la majorité des membres en exercice		
<u>Procuration(s)</u> :	MONTROZIER Charlotte, (pouvoir NEUVILLE Daniel (pouvoir à GANDOLFI Véronique),		
<u>Absent(s) excusé(s)</u> :			
Date de la convocation :	14 mai 2026	Nombre de Membres présents :	17
Date d'affichage de la convocation :	14 mai 2026	Quorum :	10
Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal :	19		
Nombre de Membres en Exercice :	19		

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- Information des démissions successives de M. PEETERS Leny et de Mme LIMARE Nathalie et inscription de M. BROUZES Guillaume au tableau du conseil municipal ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 avril 2026
- Liste des décisions prises depuis le dernier conseil municipal
 - 20260513-01 Attribution d'un marché public - Opération : Effondrement Roquebelle
- Délibérations :
 - 20260518-01 Délibération vote des taux 1259 (suite au courrier de la Pref)
 - 20260518-02 Désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD) : renouvellement du contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec le SMICA
 - 20260518-03 Désignation du référent ARS
 - 20260518-04 Désignation du référent A75
- Date du prochain Conseil Municipal.
- Questions diverses.

Monsieur Le Maire commente le PV de la séance du 24 avril 2026 et le propose au vote.

Le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Monsieur Le Maire informe des démissions successives de M. PEETERS Leny et de Mme LIMARE Nathalie et de l'inscription de M. BROUZES Guillaume au tableau du conseil municipal en date du 11 mai 2026 :

DÉPARTEMENT

AVEYRON

ARRONDISSEMENT

MILLAU

EPCI à fiscalité propre :

C.C. MILLAU GRANDS CAUSSES

COMMUNE :

CREISSELS

Toutes les communes

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

Effectif légal du conseil municipal

19

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communaux résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffre)	Conseiller communal
1	Maire	M.	CALVET Jean-Louis	03/05/1949	20 mars 2026	13	OUI
2	1 ^{er} adjoint	Mme	PINTRE GALIERE Julie	13/06/1979	20 mars 2026	13	OUI
3	2 ^{ème} adjoint	M.	CARRIERE Didier	08/08/1962	20 mars 2026	13
4	3 ^{ème} adjoint	Mme	MONTROZIER Catherine	08/08/1967	20 mars 2026	13
5	4 ^{ème} adjoint	M.	BLANC Francis	28/10/1957	20 mars 2026	13
6	5 ^{ème} adjoint	Mme	GANDOLFI Véronique	19/08/1960	20 mars 2026	13
7	Conseiller municipal	M.	ACHACHE Jean-Jacques	16/09/1957	15 mars 2026	480	OUI
8	Conseiller municipal	M.	MONROZIER Bruno	11/05/1961	15 mars 2026	480
9	Conseiller municipal	M.	NEUVILLE Daniel	13/05/1964	15 mars 2026	480
10	Conseiller municipal	Mme	ARNAL Linda	03/02/1969	15 mars 2026	480
11	Conseiller municipal	Mme	ARNAL Christelle	16/05/1974	15 mars 2026	480
12	Conseiller municipal	M.	LANDINI Pierre	09/08/1991	15 mars 2026	480
13	Conseiller municipal	Mme	DOMINGOS MARTINS Daniela	25/02/1992	15 mars 2026	480
14	Conseiller municipal	Mme	LAJOIE Maureen	20/08/1994	15 mars 2026	480
15	Conseiller municipal	Mme	RIVIERE Héléne	09/02/1971	15 mars 2026	404	OUI
16	Conseiller municipal	M.	COSTES Christophe	26/06/1978	15 mars 2026	404
17	Conseiller municipal	M.	HERAN Vincent	06/07/1985	15 mars 2026	404
18	Conseiller municipal	Mme	MONTROZIER Charlotte	24/06/1997	15 mars 2026	404
19	Conseiller municipal	M.	BROUZES Guillaume	14/05/1983	15 mars 2026	480

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A, CREISSELS, le 11 mai 2026

Le Maire,
Jean-Louis CALVET



¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Question de Mme H  l  ne RIVIERE : Est-ce qu'il est possible de conna tre la date de d mission de Monsieur Petters Leny et Madame Nathalie Limare ?

- o Monsieur Le Maire indique que la date de d mission de M. Leny Peeters est le 24 avril et pour Mme Nathalie Limare c'est au 07 mai car elle ne voulait pas si ger au Conseil Municipal.

D cision 20260513-01 : Attribution d'un march  public - Op ration : Effondrement Roquebelle

Pr sentation de la d cision prise par Monsieur Le Maire.

Question de Mme H  l  ne RIVIERE : Est-ce qu'il est possible de conna tre le nombre d'entreprises qui ont candidat  avec les montants r pondus ?

- o Monsieur Le Maire indique que 2 entreprises ont r pondu avec une offre de base et deux offres variantes : c'est l'entreprise SEVIGNE qui a  t  retenue avec son offre variante 1 pour un montant de 93 975.45   HT : c'est une proc dure de gr    gr  car en dessous de 100 000   HT de travaux. Cette variante est en Ready Rocks et permet une mise en  uvre plus rapide et moins encombrante.
- o Une 3 me entreprise a  t  sollicit e mais n'a pas souhait  r pondre par manque de temps.

D lib ration 20260518-01 : Vote des taux d'imposition 2025 des taxes directes locales

Rapporteur : Monsieur Le Maire

- **Consid rant** le courrier de la Sous-Pr fecture de Millau en date du 05 mai 2026, re u le 11 mai 2026 indiquant que la d lib ration 20260424-12 du 24/04/2026 ne respecte pas les r gles de lien de droit commun applicables aux taux communs, conform ment   l'article 1636B sexies I-1-b du Code des Imp ts ;
- **Consid rant** que la d lib ration 20260424-12 du 24/04/2026 doit  tre abrog e ;

Il a  t  rappel  qu'avec la r forme de la taxe d'habitation, le taux d partemental de la TFB (20.69 %) s'ajoute au taux communal (22.54 %) pour former un taux d'imposition unique port    44,53 % par d lib ration N 20230113-04.

La taxe d'habitation est appliqu e sur les r sidences secondaires et autres locaux meubl s non affect s   l'habitation principale.

Evolution des taux d'imposition depuis 2021 :

<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
TFB : 43.23 %	TFB : 44.09 %	TFB : 44.53%	TFB : 44.53%	TFB : 44.53%
TFNB : 97.46 %	TFNB : 99.40 %	TFNB : 100.39 %	TFNB : 100.39 %	TFNB : 100.39 %
		TH : 13.72 %	TH : 13.72 %	TH : 13.72 %

Il convient  galement de souligner qu'en 2026, une revalorisation des bases de **0.9%** (contre 1.7% en 2025) d cid e par l'Etat sera appliqu e   tous les contribuables.

Monsieur Le Maire informe que le courrier de la Sous-Pr fecture de Millau rappelle les r gles de droit commun qui imposent de ne pas augmenter le taux de taxe d'habitation (TH) plus que le taux de taxe fonci re sur les propri t s b t es (TFPB) ou que le taux moyen pond r  de TFPB et de taxe fonci re sur les propri t s non b t es (TFNB) s'il est moins  lev .

Ainsi, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l g rement augmenter les trois taxes directes locales.

Suivant ces éléments, les produits attendus seraient répartis comme suit :

Taxes	Bases prévisionnelles 2026	Taux de référence 2026	Proposition Taux 2026	Produits attendus 2026
TFPB	2 366 000.00 €	44.53%	44.76%	1 059 022.00 €
TFPNB	17 900.00 €	100.39%	100.87%	18 056.00 €
Taxe d'habitation	162 000.00 €	13.72%	13.79%	22 340.00 €
TOTAL			1 099 418.00 €	

Après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal, à l'unanimité

A DECIDE :

- **D'abroger** la délibération 20260424-12 du 24/04/2026.
- **D'augmenter** le tarif des taxes directes locales de la commune.
- **Valider** les taux proposés ci-dessus.

Délibération 20260518-02 : Désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD) : renouvellement du contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec le SMICA

Rapporteur : Monsieur Le Maire

- **Vu** la délibération 20180604-03 du 04 juin 2018 : Désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD) ;

Monsieur Le Maire expose qu'à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées sont obligées de disposer d'un Délégué à la protection des données (DPO). Cette obligation résulte du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

Ce délégué ne doit pas être un agent de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée. Pour répondre à cette obligation, la collectivité avait pris la délibération 20180604-03 le 04 juin 2018.

Par ailleurs, **Monsieur Le Maire** fait part de l'offre de mutualisation envoyée à la collectivité par le SMICA.

En effet, le syndicat a mis en place un Pôle Confiance Numérique pour gérer la protection et la sécurité des données à caractère personnel.

Il s'engage à le mettre à disposition des collectivités qui le souhaitent pour réaliser le traitement de leurs données à caractère personnel. Cette prestation donnera lieu au paiement d'une cotisation annuelle.

Pour information, pour l'année 2026, le montant de la cotisation sera de : **810 euros**

Voir le tableau des cotisations en fonction de la strate de population.

Considérant que **la commune de CREISSELS** doit faire appel à des ressources spécialisées afin de garantir l'impartialité obligatoire nécessaire à la réalisation de cette mission de délégué à la protection des données, Compte-tenu de l'impératif de mutualisation et d'économies pour **la commune de CREISSELS**,

Après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal, à l'unanimité :

A DECIDE :

- **Accepte** la solution proposée par le SMICA concernant la mutualisation d'un délégué à la protection des données.
- **S'engage** à payer la cotisation décidée chaque année par le Comité Syndical,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces administratives liées à cette affaire et à procéder aux formalités nécessaires.

Délibération 20260518-03 : Désignation d'un référent ARS

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Pour faire suite au renouvellement des conseils municipaux lors des élections des 15 et 22 mars 2026, l'Agence régionale de santé (ARS) sollicite le conseil municipal afin de procéder à la désignation d'un référent communal en santé environnementale.

Cette personne sera l'interlocuteur privilégié de l'ARS en cas de besoin ou d'urgence sanitaire sur notre commune, tout particulièrement dans les domaines suivants :

- Moustique tigre,
- Ambroisie,
- Chenilles processionnaires.

Sur ces différentes thématiques :

- L'Aveyron est doté d'un arrêté préfectoral de lutte contre l'ambroisie, que vous trouverez ci-joint, accompagné du plan de lutte associé ;
- Dans les prochains mois, sera pris un arrêté préfectoral de lutte contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne ;
- Enfin, concernant le moustique tigre, des flyers sont transmis et diffusables à destination de vos administrés.

L'ARS nous informe que si votre commune est rattachée à un CLS (Contrat Local de Santé), nous pouvons également nous rapprocher de la coordonnatrice de votre CLS pour bénéficier des actions de sensibilisation et de formation dispensées par le CPIE du Rouergue, qui interviendra sur ces sujets pour le compte de l'ARS.

Monsieur Le Maire propose : **M. Jean-Jacques ACHACHE** comme référent ARS.

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

A DECIDE DE :

- Désigner **M. Jean-Jacques ACHACHE** comme référent ARS.

Délibération 20260518-04 : Désignation d'un représentant A75

Rapporteur : Monsieur Le Maire

- Vu l'arrêté préfectoral n°12-2024-04-23-00008 du 23 avril 2024 relatif à la modification des statuts du syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75 ;
- Vu le projet de délibération de la Communauté de Communes du 19 mai 2026 relative à la désignation de représentants pour le syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75.
- Vu Les 3 communes concernées à savoir : Aguessac, Creissels et Millau pour désigner des représentants.
- Vu le mail de la communauté de communes du 13 mai sollicitant la désignation d'un représentant ;

Monsieur Le Maire propose : **M. Didier CARRIERE** comme représentant A75.

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE DE :

- Désigner **M. Didier CARRIERE** comme représentant A75

Date du prochain Conseil Municipal : 05 juin 2026 à 17h30 pour l'élection des délégués pour les Sénatoriales

Informations diverses :

Suggestion de changement horaires ouverture de Mairie : à partir du 1^{er} juillet le temps que les nouveaux agents se forment.

- Les matins du lundi au vendredi : 9h – 12h sans rendez-vous
- Les après-midi lundi, mercredi et jeudi : 14h à 17h sur rendez-vous (portes mairie ouvertes)
- Mardi après-midi fermé pour travailler en interne

Mutation d'Anne CASTEX au Parc des Grands Causses au 17 août 2026.
Tout le conseil municipal remercie Anne pour son investissement.

6 Questions diverses posées par Mme Hélène RIVIERE :

- **Question 1 : État du revêtement de l'avenue de Laumède**
Nous avons signalé à plusieurs reprises lors du dernier mandat à Monsieur le Maire, notamment en Conseil municipal, que le revêtement de l'avenue de Laumède, réalisé en septembre 2025 par l'entreprise SA2P, semblait de mauvaise qualité et rendait la circulation à vélo, scooter dangereuse.
Monsieur le Maire s'était engagé à ce qu'un état des lieux soit réalisé par les services techniques après l'hiver afin de déterminer si une intervention corrective de SA2P était nécessaire.
- Peut-on savoir si cette inspection a bien été programmée ou réalisée, et quelles suites sont envisagées ?
 - **Christophe Costes signale que le rejet doit être balayé par l'entreprise qui a réalisé les travaux.**
 - **Monsieur Le Maire dit qu'il va se rapprocher des services techniques.**
- **Pas de question 2**
- **Question 3 : Demande de rajout d'un abri bus – secteur Saint-Martin et Cascade**
Est-il possible de solliciter la Communauté de Communes ainsi que Mme Romero afin d'étudier l'installation d'un abri bus supplémentaire dans le secteur de Saint-Martin ?
En effet, l'abri actuellement en place ne permet pas d'accueillir l'ensemble des usagers, notamment les travailleurs de l'ESAT, qui ne peuvent pas toujours s'abriter correctement lors des intempéries par manque de place.
L'ajout d'un nouvel abri améliorerait le confort et la sécurité des usagers du quotidien, tout en apportant un service utile et accueillant aux vacanciers fréquentant le camping de Saint-Martin. Cette amélioration participerait également à l'attractivité et à la qualité de l'accueil sur le secteur.
Également il m'a été demandé de positionner un abris bus au parking des Cascades
 - **Monsieur Le Maire confirme qu'il a déjà fait cette demande pour l'abri bus du secteur de St Martin lors d'une rencontre travaux sur site. Nous allons nous rapprocher de Mme Romero de la Com.Com pour celui du parking des Cascades et rajouter celui de Raujolles à la demande de Christelle Arnal.**
- **Question 4 : Remise en service de la fontaine du Café Ganache**
Il est demandé d'étudier la possibilité de remettre en service la fontaine située au Café Ganache, à droite de l'entrée côté parking de l'ancienne Poste bouchée par les entreprises qui sont intervenues lors de la réfection du café et des logements cela avait déjà été demandé à l'époque

Cette fontaine constitue un élément apprécié du cadre de vie local et participe à l'accueil agréable des habitants comme des touristes fréquentant le secteur. Sa remise en fonctionnement contribuerait à l'embellissement et à l'attractivité de cet espace.

Il serait souhaitable qu'une intervention puisse être envisagée dans les meilleurs délais pour le bien de tous.

- **Monsieur Le Maire stipule qu'il va se rapprocher des services techniques pour faire le nécessaire.**

- **Question 5 : État d'avancement de la révision des périmètres de protection des sources de l'Homède et du Boundoulaou**

Dans le cadre de la protection des ressources en eau de la commune de Creissels et des communes voisines, des périmètres de protection ont été instaurés dès 1993 pour la source de l'Homède et en 1995 pour la source du Boundoulaou.

À la suite d'un épisode de contamination survenu en 2015, ayant entraîné des restrictions d'usage et une distribution d'eau en bouteille aux habitants pendant plusieurs jours, des études hydrogéologiques et des traçages ont été réalisés sous l'expertise d'un hydrogéologue agréé. Ces éléments ont conduit, en 2017, à la décision conjointe des communes concernées de réviser les périmètres de protection devenus obsolètes, ainsi qu'à la mise en place d'un groupement de commande afin de mutualiser les coûts et les démarches.

Un nouveau rapport hydrogéologique a été produit en 2019, suivi d'un dernier avis sanitaire en 2021, marquant la fin de la phase technique du dossier. La phase administrative, notamment la préparation et la conduite de l'enquête publique, a été engagée en 2024, avec une ouverture puis une clôture temporaire du dossier au cours de l'année.

Dans ce contexte, et compte tenu des enjeux majeurs liés à la sécurisation de la ressource en eau potable, mais aussi des pressions potentielles liées aux projets d'aménagement du territoire (notamment sur le Larzac et les infrastructures de gestion des eaux), il est aujourd'hui demandé :

Où en est précisément l'avancement de ce dossier à ce jour ?

Quel est le calendrier prévu pour la finalisation de la procédure de révision des périmètres de protection ?

Et quelles mesures sont envisagées pour garantir la protection durable de ces ressources stratégiques pour les habitants.

- **Monsieur Le Maire stipule qu'il va se rapprocher des services techniques pour faire le nécessaire.**
- **Le dossier a été remis aux services instructeurs via l'ARS qui centralise les informations en 2024 et suites à des compléments d'informations en décembre 2025. L'ARS informe que nous devrions avoir un retour au mieux fin juin et au plus tard en septembre. Nous ne manquerons pas de les ressolliciter en septembre si nous n'avons pas de nouvelles.**

- **Question 6 : Pouvez-vous établir un planning des prochains conseils municipaux afin de permettre aux personnes de s'organiser et donc d'être présentes.**

- **Monsieur Le Maire dit qu'il sera fait au mieux mais il y aura toujours des impondérables.**

Fin de séance à 21h12

La secrétaire de séance,
Mme GANDOLFI Véronique

Monsieur Le Maire,
M. Jean-Louis CALVET



